SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
LUNDI 15 JUIN 2026

N° 13-2026

Vote du compte administratif 2025 et approbation des résultats

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **lundi 15 juin 2026** à 17 heures à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 09 juin 2026.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membre titulaires participants	Nombre de pouvoirs	Nombre d'absents ou excusés
10	7	0	3

PARTICIPANTS

Membres titulaires (avec voix délibérative) :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie (en visioconférence)
M. Nicolas TOSTAIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Fabrice LEMAZURIER	Président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

EXCUSÉS :

M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie

Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20260615-13-2026-BF
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Vote du compte administratif 2025 et approbation des résultats

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de séance du 15 juin 2026 ;

Vu l'approbation du compte de gestion 2025 établi par Monsieur le Payeur Départemental ;

Monsieur Jean MORIN, Président du SMPH, ayant quitté la salle,
Sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après en avoir délibéré,

Le Comité du syndicat mixte du pôle hippique, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres participants, vote le compte administratif 2025 établi comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES de l'exercice DEPENSES de l'exercice	1 805 495,45 1 587 792,49
SOLDE DES REALISATIONS 2025	**217 702,96**
SOLDE D'EXECUTION REPORTE (2024)	- 133 112,09
SOLDE D'EXECUTION 2025	**84 590,87**
Solde reports (recettes - dépenses)	433 910,83
EXCEDENT DE FINANCEMENT	**518 501,70**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES de l'exercice DEPENSES de l'exercice	2 721 551,28 2 979 815,94
SOLDE DES REALISATIONS 2025	**-258 264,66**
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (2024)	+ 1 662 330,37
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025 A AFFECTER	**1 404 065,71**
Pour info, solde des reports	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	**1 488 656,58**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN

En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20260615-13-2026-BF
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026